

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 12 à 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs préconisant l'établissement d'un contrat-cadre unique conclu entre l'État et les trois EPIC, ils proposent en cohérence la suppression du contrat prévu entre l'État et SNCF Réseaux.